

M. FULTON: Il n'a pas mis des interdictions au commerce d'importation et d'exportation.

M. CLEAVER: Si ce parti tient à ce que la population prenne au sérieux son nouveau programme, il ferait mieux de ne pas écarter à la légère les accords commerciaux de Genève ni les avantages qu'en retirera éventuellement le pays. Cessons de gaspiller le temps de la Chambre...

M. DIEFENBAKER: Très bien!

M. ROSS (Souris): Très bien!

M. CLEAVER: Toute cette histoire de constitutionnalité n'est que de la poudre aux yeux. Passons donc à l'étude des dispositions de la mesure.

M. FLEMING: Je me demande si l'honorable député peut nous montrer dans les accords de Genève la disposition qui prévoit que le ministre des Finances devra imposer des taxes d'accise sur des denrées canadiennes vendues à des consommateurs canadiens, annoncer ces impôts à la radio avant le début de la session et commencer à les prélever avant même que le Parlement n'ait eu l'occasion de les étudier.

M. CLEAVER: Je ne pense pas qu'un honorable député, connaissant tous les aspects de la question aux mois de septembre et d'octobre dernier, au moment où les accords de Genève en arrivaient à leur dernière étape, aurait risqué d'attendre la conclusion de ces mesures à longue échéance. C'est tout ce que je peux répondre à mon honorable collègue.

M. BENTLEY: Monsieur le président, les honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ne m'en voudront pas, j'imagine, si je m'abstiens de relever les paroles de l'honorable député d'Halton (M. Cleaver). A mon avis, elles ne méritent pas d'être discutées.

M. BRACKEN: Puis-je poser à l'honorable député une question découlant des remarques de l'honorable représentant d'Halton?

M. BENTLEY: J'y consentirais volontiers si je ne fournissais pas ainsi à l'honorable député d'Halton l'occasion de prononcer un autre discours. Nous siégeons en comité et le chef de l'opposition pourra poser sa question à l'honorable député quand j'aurai terminé mes remarques dans quelques minutes. Au risque de manquer aux règles de la courtoisie, je dois dire que je redoute une scène de la part de l'honorable député. On a déclaré à maintes reprises que nulle taxe n'a encore été imposée. Pour les gens ordinaires,

[M. Cleaver.]

et j'en suis, une telle déclaration est absurde. L'acheteur de chacun des articles énumérés dans cette résolution doit payer un supplément de 25 p. 100, qu'il ne recouvrera jamais dans la plupart des cas, même si cette mesure est rejetée.

Je ne suivrai pas l'exemple de certains honorables députés. Je ne reprocherai pas au ministre son penchant pour le badinage. Je suis bien aise qu'il ne nous fasse pas grise mine et que ses réponses soient faites sur un ton de bonne humeur. J'espère qu'il ne tournera pas ma remarque en plaisanterie, mais je n'hésite pas à dire qu'il ne gagnerait absolument rien à changer de caractère. Je ne demanderai pas non plus au ministre de démissionner. Je préférerais qu'un nombre suffisant de députés de l'opposition s'abstinsent de paier ou de s'absenter afin qu'on puisse un jour assister à la défaite du Gouvernement et afin que la population ait l'occasion de se prononcer sur l'orientation future de la politique canadienne. Je n'ai porté aucune accusation contre les partis qui siègent de ce côté-ci. Je ne fais qu'exprimer un désir personnel et souhaiter le renversement d'un gouvernement dans lequel je n'ai aucune confiance.

Quoi qu'il en soit, le point que je désire aborder ne se rattache pas à ces considérations. Ce sont les conséquences de la présente mesure qui m'intéressent. A mon avis, on nous propose l'établissement d'un régime injuste de rationnement. J'ignore si l'on agit ainsi de propos délibéré. D'après le compte rendu, le ministre aurait déclaré, le 23 février, que les articles qui figurent dans la liste ne sont pas, en soi, indispensables.

Une telle déclaration indique la complète indifférence du Gouvernement. Les grille-pain et les glacières électriques, les glacières à gaz, sont absolument nécessaires à bien des petits salariés qui occupent des appartements dans nos villes canadiennes. Les femmes qui, bien que n'ayant pas les ressources voulues pour fréquenter les salons de beauté, sont désireuses et ont bien le droit d'être aussi attrayantes que leurs sœurs plus fortunées, ont absolument besoin de fers et de pinces à friser. Les peignes et les miroirs sont tout aussi indispensables pour les pauvres que pour les riches. Un gouvernement a-t-il moralement le droit d'imposer une taxe qui prive les petits salariés de manger des gaufres, par exemple, s'ils aiment les gaufres, en les empêchant de se procurer un gaufrier?

Le ministre regrette que personne ne l'ait félicité d'avoir aboli la taxe de consommation et de vente de l'électricité et du gaz utilisés dans les maisons.